

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY01BASE

NY01 MATIN

	fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: KEOLIS ARMOR
NY01.001		
NY01.029	ACIGNE LE PATIS	7:47
NY01.007	ACIGNE LA ROUGERAIS	7:49
NY01.001	ACIGNE LE BOULAIS	7:52
NY01.033	ACIGNE AVENUE MAILLE	7:59
NY01.045	ACIGNE LES VIGNERONS	8:02
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	

### NY01BASE

NY01 17H10

MISE EN PLACE A 17H00.

	fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: KEOLIS ARMOR
NY01.701		
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	17:10
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	
NY01.045	ACIGNE LES VIGNERONS	17:17
NY01.033	ACIGNE AVENUE MAILLE	17:20
NY01.001	ACIGNE LE BOULAIS	17:22
NY01.007	ACIGNE LA ROUGERAIS	17:26
NY01.029	ACIGNE LE PATIS	17:29

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY01MER

NY01 MATIN

	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
NY01.001			
NY01.029			7:47
NY01.007			7:49
NY01.001			7:52
NY01.033			7:59
NY01.045			8:02
NY01.000			8:15
2167.000			

### NY01MER

NY01 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE 12H30

	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
NY01.01M			
NY01.000			12:40
2167.000			
NY01.045			12:47
NY01.033			12:50
NY01.001			12:52
NY01.007			12:56
NY01.029			12:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY02BASE

NY02 MATIN

NY01.002	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
NY01.041	ACIGNE LOUVIGNE 1/2 TOUR	7:41
NY01.039	ACIGNE LE CHENE DEY	7:45
NY01.075	ACIGNE LE CHESNAIS	7:58
NY01.018	ACIGNE LA TIMONIERE	8:04
NY01.008	ACIGNE LE BOTREL	8:08
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	

### NY02BASE

NY02 17H10

MISE EN PLACE 17H00.

NY01.702	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	17:10
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	
NY01.018	ACIGNE LA TIMONIERE	17:16
NY01.008	ACIGNE LE BOTREL	17:18
NY01.075	ACIGNE LE CHESNAIS	17:21
NY01.039	ACIGNE LE CHENE DEY	17:30
NY01.041	ACIGNE LOUVIGNE 1/2 TOUR	17:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY02MER

NY02 MATIN

NY01.002	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV
NY01.041	ACIGNE LOUVIGNE 1/2 TOUR	7:41
NY01.039	ACIGNE LE CHENE DEY	7:45
NY01.075	ACIGNE LE CHESNAIS	7:58
NY01.018	ACIGNE LA TIMONIERE	8:04
NY01.008	ACIGNE LE BOTREL	8:08
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	

### NY02MER

NY02 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE 12H30

NY01.02M	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	12:40
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	
NY01.018	ACIGNE LA TIMONIERE	12:46
NY01.008	ACIGNE LE BOTREL	12:48
NY01.075	ACIGNE LE CHESNAIS	12:51
NY01.041	ACIGNE LOUVIGNE 1/2 TOUR	12:57
NY01.039	ACIGNE LE CHENE DEY	13:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY03BASE

NY03 MATIN

	fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
NY01.003			
NY01.043	ACIGNE LES ROSIERS		8:03
NY01.052	ACIGNE LES VERDAUDAIS		8:05
NY01.053	ACIGNE FOYER		8:07
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE		8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES		

### NY03BASE

NY03 17H10

MISE EN PLACE 17H00.

	fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
NY01.703			
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE		17:10
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES		
NY01.052	ACIGNE LES VERDAUDAIS		17:18
NY01.043	ACIGNE LES ROSIERS		17:19
NY01.053	ACIGNE FOYER		17:21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY03MER

NY03 MATIN

	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
NY01.003			
NY01.043			8:03
NY01.052			8:05
NY01.053			8:07
NY01.000			8:15
2167.000			

### NY03MER

NY03 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE 12H30

	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
NY01.03M			
NY01.000			12:40
2167.000			
NY01.052			12:48
NY01.043			12:49
NY01.053			12:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY04BASE

NY04 MATIN

Code	Destination	Heure
NY01.004	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
NY01.011	NOYAL SUR VILAINE LE CHENE BLANC	7:54
NY01.005	NOYAL SUR VILAINE CROYAL	8:04
NY01.017	NOYAL SUR VILAINE LA MORIHANNAIS	8:12
NY01.003	NOYAL SUR VILAINE LA DURANDIERE	8:15
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	8:25
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	
1671.000	NOYAL SUR VILAINE : ECOLE LA CARAVELLE	8:30

### NY04BASE

NY04 17H10

MISE EN PLACE 17H00.

Code	Destination	Heure
NY01.704	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
1671.000	NOYAL SUR VILAINE : ECOLE LA CARAVELLE	16:50
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	17:10
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	
NY01.003	NOYAL SUR VILAINE LA DURANDIERE	17:18
NY01.017	NOYAL SUR VILAINE LA MORIHANNAIS	17:22
NY01.005	NOYAL SUR VILAINE CROYAL	17:29
NY01.011	NOYAL SUR VILAINE LE CHENE BLANC	17:40

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY04MER

NY04 MATIN

NY01.004	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
NY01.011	NOYAL SUR VILAINE LE CHENE BLANC		7:54
NY01.005	NOYAL SUR VILAINE CROYAL		8:04
NY01.017	NOYAL SUR VILAINE LA MORIHANNAIS		8:12
NY01.003	NOYAL SUR VILAINE LA DURANDIERE		8:15
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE		8:25
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES		
1671.000	NOYAL SUR VILAINE : ECOLE LA CARAVELLE		8:30

### NY04MER

NY04 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE 12H30

NY01.04M	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
1671.000	NOYAL SUR VILAINE : ECOLE LA CARAVELLE		12:25
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE		12:40
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES		
NY01.003	NOYAL SUR VILAINE LA DURANDIERE		12:48
NY01.017	NOYAL SUR VILAINE LA MORIHANNAIS		12:52
NY01.005	NOYAL SUR VILAINE CROYAL		12:59
NY01.011	NOYAL SUR VILAINE LE CHENE BLANC		13:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY05BASE

NY05 MATIN

	fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: CAT-TIV	
NY01.005			
NY01.004	ACIGNE VERNAY		7:50
NY01.025	ACIGNE BOURGON		7:55
NY01.006	ACIGNE BEAUREGARD		7:58
NY01.061	ACIGNE LA MOTTE		8:05
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE		8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES		

### NY05BASE

NY05 17H10

MISE EN PLACE 17H00.

	fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: CAT-TIV	
NY01.705			
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE		17:10
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES		
NY01.061	ACIGNE LA MOTTE		17:18
NY01.004	ACIGNE VERNAY		17:27
NY01.025	ACIGNE BOURGON		17:31
NY01.006	ACIGNE BEAUREGARD		17:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY05MER

NY05 MATIN

	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
NY01.005			
NY01.004			7:50
NY01.025			7:55
NY01.006			7:58
NY01.061			8:05
NY01.000			8:15
2167.000			

### NY05MER

NY05 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE 12H30

	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
NY01.05M			
NY01.000			12:40
2167.000			
NY01.061			12:48
NY01.004			12:57
NY01.025			13:02
NY01.006			13:05

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY06BASE

NY06 MATIN

	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
NY01.006		
NY01.010	BRECE LA ROULOTIERE	7:46
NY01.080	BRECE LES PETITES RIVIERES	7:48
NY01.024	BRECE LA HAUTE CROIX ROUGE	7:51
NY01.063	BRECE RUE DES SAULES	7:55
NY01.067	BRECE LA MAINGUERE	7:59
NY01.073	BRECE RUE D'ANJOU	8:00
NY01.066	BRECE LE PATIS	8:06
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	

### NY06BASE

NY06 17H10

MISE EN PLACE 17H00.

	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
NY01.706		
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	17:10
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	
NY01.066	BRECE LE PATIS	17:17
NY01.063	BRECE RUE DES SAULES	17:23
NY01.067	BRECE LA MAINGUERE	17:24
NY01.073	BRECE RUE D'ANJOU	17:25
NY01.010	BRECE LA ROULOTIERE	17:31
NY01.080	BRECE LES PETITES RIVIERES	17:33
NY01.024	BRECE LA HAUTE CROIX ROUGE	17:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY06MER

NY06 MATIN

Code	Destination	Heure
NY01.006	fréquence: --E----- Transporteur: CAT-TIV	
NY01.010	BRECE LA ROULOTIERE	7:46
NY01.080	BRECE LES PETITES RIVIERES	7:48
NY01.024	BRECE LA HAUTE CROIX ROUGE	7:51
NY01.063	BRECE RUE DES SAULES	7:55
NY01.067	BRECE LA MAINGUERE	7:59
NY01.073	BRECE RUE D'ANJOU	8:00
NY01.066	BRECE LE PATIS	8:06
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	

### NY06MER

NY06 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE 12H30

Code	Destination	Heure
NY01.06M	fréquence: --E----- Transporteur: CAT-TIV	
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	12:40
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	
NY01.066	BRECE LE PATIS	12:47
NY01.063	BRECE RUE DES SAULES	12:53
NY01.067	BRECE LA MAINGUERE	12:54
NY01.073	BRECE RUE D'ANJOU	12:55
NY01.010	BRECE LA ROULOTIERE	13:01
NY01.080	BRECE LES PETITES RIVIERES	13:03
NY01.024	BRECE LA HAUTE CROIX ROUGE	13:06

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY07BASE

NY07 MATIN

NY01.007	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
NY01.034	ACIGNE LA TIMONIERE	8:05
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	

### NY07BASE

NY07 17H10

MISE EN PLACE 17H00.

NY01.707	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	17:10
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	
NY01.034	ACIGNE LA TIMONIERE	17:19

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY07MER

NY07 MATIN

	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
NY01.007			
NY01.034			8:05
NY01.000			8:15
2167.000			

### NY07MER

NY07 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE 12H30

	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
NY01.07M			
NY01.000			12:40
2167.000			
NY01.034			12:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY08BASE

NY08 MATIN

	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: LINEVIA	
NY01.008		
NY01.065	BRECE DESTIERS	8:03
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	

### NY08BASE

NY08 17H10

MISE EN PLACE 17H00.

	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: LINEVIA	
NY01.708		
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE	17:10
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES	
NY01.065	BRECE DESTIERS	17:19

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de NOYAL sur VILAINE : circuits spécifiques.

### NY08MER

NY08 MATIN

	fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA	
NY01.008			
NY01.065	BRECE DESTIERS		8:03
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE		8:15
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES		

### NY08MER

NY08 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE 12H30

	fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA	
NY01.08M			
NY01.000	NOYAL SUR VILAINE		12:40
2167.000	NOYAL SUR VILAINE : COLLEGE JACQUES		
NY01.065	BRECE DESTIERS		12:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale